

## Attribution de subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement pour l'année 2008

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2008, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

	Année 2008	Année 2007
Franche-Comté Nature Environnement	1 260 €	1 240 €
Doubs Nature Environnement	1 260 €	1 240 €
<b>Total</b>	<b>2 520 €</b>	<b>2 480 €</b>

Les activités de ces deux associations consistent principalement en la sensibilisation et l'information du grand public sur des thématiques environnementales (sorties, conférences...), la réalisation de documents pédagogiques, la participation au débat public dans diverses commissions départementales et régionales, la coordination du réseau nature environnement.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 520 € sera imputée au chapitre 65.832/6574 CS 34000.

Les subventions seront versées après vérification par le service concerné que le dossier de demande est complet et comporte l'ensemble des pièces requises.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

**«M. Philippe GONON** : Je voulais simplement remercier Mme PRESSE, qui est intervenue avec beaucoup de célérité sur une question que nous avons évoquée, pour son intervention extrêmement rapide sur une question que nous lui avons soumise concernant la forêt de Chailluz. Elle m'a répondu qu'elle était intervenue auprès du directeur de l'ONF et je voulais l'en remercier.

**M. LE MAIRE** : Elle est toujours très rapide. Merci pour ces remerciements qui vont droit au cœur de l'Adjointe».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.*